

LA FEUILLE DE CHOU DE VOISENON

N°3 - Janvier 2021



Edito



Chères Voisenonaises,
Chers Voisenonais,

Le bulletin du mois de décembre a présenté les actions en cours et à venir pour le prochain trimestre, le retour de notre publication mensuelle est là.

Nous avons dû annuler le spectacle de Noël alors que tout était prévu pour accueillir les enfants. Rendez-vous est donné aux petits et aux grands en décembre 2021 pour ce moment festif partagé.

Cette période a vu un accroissement des aides, accompagnement vers les structures départementales, lutte contre l'isolement, lien régulier avec les associations qui œuvrent sur le terrain depuis des années avec une compétence et un dévouement irremplaçable ; nous les soutenons chaque fois que possible. Notre village a tenu à maintenir toutes les activités autorisées par les services de l'État, à commencer par les illuminations replacées alors qu'elles avaient disparu depuis des années. Merci aux animatrices du concours des illuminations pour que Voisenon se pare de mille feux. Un vote élira les gagnants.

Avec le Conseil municipal nous préparons l'avenir. Mon attachement à notre village et à ses habitants est fort. En raison des conditions actuelles, nos projets avancent doucement ; leur réalisation viendra.

Terminons par quelques mots d'espoir ; jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaircisse. Nous retrouverons nos bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité en construisant l'avenir de notre village.

Je vous souhaite une très belle année 2021 !

Le Maire,
Julien AGUIN

Agenda du village

Selon la crise sanitaire en cours et les différentes consignes provenant de la Préfecture, l'agenda risque de connaître des modifications de dernière minute.

- **10 janv.** - Galette des associations au Mille-Club organisée par le Comité de Parrainage des anciens - **ANNULÉE**
- **22 janv. à 19h** - Vœux de la municipalité retransmis sur la chaîne YouTube de la mairie
- **31 janv.** - Diaporama d'AVI Patrimoine au Mille-Club - **ANNULÉ**
- **6 fév.** - Soirée belote et jeux de société par l'ASCV au Mille-Club
- **7 fév.** - Loto des enfants organisé par l'ADPEVM
- **13 mars** - Déjeuner des anciens organisé par le Comité de Parrainage au Mille-Club
- **19 mars** - Commémoration des accords d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie.

Rappel : les enfants seront en vacances du samedi 13 février 2021 (après l'école) au lundi 1er mars 2021

Zoom

Conseil des jeunes et Conseil des sages

Il vous reste encore quelques jours pour vous présenter au conseil des Jeunes (si vous avez entre 10 et 17 ans) et au conseil des Sages (pour les plus de 65 ans).

La candidature doit être faite à l'attention de M. Le Maire par écrit avant le 31 janvier 2021



Retour en images

Travaux

Malgré le contexte sanitaire actuel, la municipalité a engagé des travaux de restauration de voirie, afin de réparer les trous et les autres dangers pour les piétons.



Avant



Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée sur l'aile droite de la mairie grâce à la participation de notre agent technique Franck et de Jacqueline BESNARD, Conseillère municipale. Vous y trouverez probablement votre bonheur en échange d'un livre déjà lu. Si vous souhaitez avoir quelques conseils, les bénévoles de la bibliothèque se tiennent à votre disposition au 01 64 09 13 41 ou par e-mail : bibliotheque@voisenon.fr



Calendrier

Les enfants de Voisenon ont reçu de la part des élus et des représentants de l'association de parents d'élèves, avant de partir en vacances scolaires, un calendrier de l'Avent offert par la société *FORCH* basée à Montereau-sur-le-Jard. Monsieur le Maire, présent à l'école Constant Duport, et l'Adjoint au Maire, présent à l'école Jacqueline Auriol, remercient chaleureusement cette entreprise de son geste. Les enfants étaient ravis ainsi que leurs parents aussi.



Mme ROUSSEAU et M. LE MOAL, Conseillers municipaux lors de la remise

La bibliothèque fait peau neuve

L'association de gestion de la bibliothèque a vu le jour le 2 décembre 2020. Elle a pour but de gérer et de développer les actions de la bibliothèque, à savoir nouer des partenariats avec les instances départementales, gérer les dépôts de livres nomades et créer des événements culturels dans les locaux de la bibliothèque.



M. le Maire adresse ses remerciements à tous les bénévoles et en particulier à M. Alain PINEAU pour avoir accepté d'en être président.

Zoom : votre Maire, Julien AGUIN a offert sur ses deniers personnels à la bibliothèque ainsi qu'à l'école Constant Duport le livre de Jean CAZALET dit «Pep» : *Souris Grise et Souris Blanche*. Vous pouvez venir le lire à bibliothèque ou le commander sur : www.leslivresdepep.fr. La somme de 2€ est reversée à l'association Tombée du nid, qui s'occupe de l'adoption d'enfants handicapés, pour l'achat d'un livre.



Familles Rurales

• Centre de loisirs

Pendant les vacances scolaires de décembre, le centre de loisirs a été organisé à l'école de Constant Duport. Il accueillait un petit effectif d'enfants qui ont pu faire de jolis créations de Noël ainsi que de la pâtisserie.

• Des ruches connectées à Voisenon

En 2019, Melun Val-de-Seine lançait l'appel à projets « Et toi tu fais quoi pour le climat ? » à destination des jeunes du territoire. Un an après, l'association Familles Rurales de Voisenon, lauréate avec son projet de ruches connectées, fait le point. Des collégiens et des



lycéens avaient candidaté au nom de l'association pour réaliser une action concrète pour le climat et l'équilibre des écosystèmes, en utilisant les nouvelles technologies dans l'apiculture. Le projet consiste à mettre en place une télésurveillance des ruches, qui permet à l'apiculteur de suivre à distance le poids des ruches ainsi que sa température interne et donc son emmiellement. Les systèmes de télétransmission ont été réalisés par l'association et seront mis en service du printemps à l'automne 2021 à Voisenon, qui bénéficie d'une diversité florale (jardins, terres agricoles, espaces boisés). La Communauté d'Agglomération a subventionné ce dispositif à hauteur de 805 €.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2021, avec l'espoir de vous retrouver bientôt.

Familialement vôtre, l'équipe Familles Rurales Voisenon.

Comité de Parrainage

Depuis plusieurs années, à l'approche des fêtes de Noël, le Comité de Parrainage, avec la participation de la Commune, prend en charge la distribution de colis de Noël pour nos aînés. Encore une fois cette année, Alain LAMBERT président du Comité de Parrainage accompagné de 12 adhérents ou bénévoles se sont présentés chez les personnes concernées entre le 15 et le 24 décembre. Nous les remercions vivement pour cette action et nous leur donnons à tous rendez-vous l'année prochaine, certainement accompagnés par quelques petites nouveautés. Depuis maintenant près de 5 ans

les colis sont confectionnés par "La Cueillette de Voisenon". Il paraît même que les chocolats sont très bons. Un grand merci à Franck et Bénédicte pour leur participation à cette action de solidarité pour nos anciens. Le temps est loin maintenant où le colis ne contenait que des pommes de terre et du charbon.

Toujours dans le souci de faire plaisir à nos aînés, le Comité pense à innover en 2021. En effet, une sortie en *Bateaux Mouches* sur la Seine accompagnée d'un repas est envisagée, au moment des beaux jours et si les conditions sanitaires le permettent. Le Comité de Parrainage vous tiendra informé de cette après-midi festive et conviviale.

ADPEVM et Familles Rurales

Un concours de dessins a été organisé pour les enfants par l'Association des parents d'élèves et Familles Rurales de Voisenon.

Une quarantaine de participants ont présenté de très beaux dessins. Tout le monde a été récompensé. Une exposition éphémère a eu lieu lors de la première semaine des congés scolaires sur les fenêtres de l'école C. Duport. Merci à tous les participants et à très bientôt.

Belle et Heureuse année 2021 à toutes et à tous.

Les équipes de l'ADPEVM et de FRV.



L'Orangerie

- 03 janv., Épiphanie, St Germain Laxis
- 10 janv., Messe des Familles, Maincy
- 17 janv., Aubigny
- 24 janv., Rubelles
- **31 janv., Voisenon**



Voisenon, votre village

Affichage sauvage

Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser informations et idées, quelle qu'en soit la nature. Ce droit peut s'exercer par la publicité, les enseignes et les préenseignes. Cela doit toutefois se faire dans le respect de la réglementation.

Le Code de l'Environnement prévoit les restrictions concernant les publicités, enseignes et préenseignes visibles de toutes voies ouvertes à la circulation publique.

Bon à savoir : l'installation, le remplacement ou la modification des dispositifs ou matériels qui supportent de la publicité, qu'elle soit associative, personnelle ou professionnelle, doivent d'abord être déclarés au Maire et au Préfet. L'absence de déclaration entraîne une amende de 1 500 €.

À noter : dans certaines communes, les dispositifs publicitaires sont soumis à la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE). L'exploitant du dispositif publicitaire doit effectuer une déclaration annuelle auprès de la mairie en utilisant le modèle du formulaire Cerfa n° 15702 fixé par un arrêté du 17 avril 2018. Le montant de la TLPE varie selon les caractéristiques des supports publicitaires.



Recensement militaire

Depuis le 1er Janvier 1999, tout jeune français qui a 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement lui permettant de se rendre à la journée « Défense et Citoyenneté (JDC) ». L'attestation sera demandée lors de certaines démarches (inscription à des examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Ex : baccalauréat, permis de conduire).

Zoom : La Journée d'appel de Préparation à la Défense, portée en 1997 par le Président Jacques Chirac lors de son premier mandat, a été rebaptisée Journée Défense et Citoyenneté. Cette réforme marque la suppression du service obligatoire.

Pour en savoir + : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>



Demande de subvention auprès du SDESM

Les travaux pour remplacer et déplacer l'armoire électrique située rue des Longs Réages sont estimés à 3838.18€ HT. Le SDESM subventionne à 50% les dépenses pour cette remise en état. Le Conseil municipal a donné son accord à l'unanimité, pour que M. le Maire dépose un dossier de demande de subvention.



Que faire de son sapin de Noël ?

La commune vous propose de déposer vos sapins avant le 20 janvier devant la maison des associations. Ils seront récupérés pour être réduit en copeaux et utilisés dans la commune comme paillage. Les plus résineux seront envoyés à la déchèterie.

Zoom : le paillage est une matière organique biodégradable. Etalé sur le sol, le paillage permet de protéger les cultures et empêcher les herbes folles.



Important : les sapins artificiels et ignifugés ne seront pas acceptés.

Mille-Club

Merci au Département d'avoir voté la subvention de la réfection de l'aire de jeux du Mille-Club. Il faudra patienter encore un peu pour voir les travaux démarrer.

Zoom : Le SDESM est le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, créé en 2014. Il a pour mission d'assurer la rénovation énergétique des communes qui le composent. (Enfouissement des réseaux électriques, rénovation des parcs d'éclairages publics...).